



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 12 février 2024 à 19 h 30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

| | |
|--|-------------------|
| Siège vacant | District 1 |
| Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller; | District 2 |
| Madame Helen Morrison, conseillère; | District 3 |
| Monsieur Louis Dupuis, conseiller; | District 4 |
| Monsieur Sylvain Harvey, conseiller. | District 6 |

Est absente :

| | |
|---|-------------------|
| Madame Caroline Desrosiers, conseillère. | District 5 |
|---|-------------------|

Formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Est également présente madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière.

À 19 h 33, la mairesse déclare la séance ouverte.

8088-02-24 2.0

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, conseiller d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée
- 4.0 **Adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024
- 5.0 **Finances, Administration et Greffe**
 - 5.1 Journal des déboursés (à payer) et les incompressibles (payés)
 - 5.2 Dépôt du rapport des dépenses au 31 janvier 2024
 - 5.3 Reconduction de la division de la municipalité en districts électoraux
 - 5.4 Demande d'autorisation de barrage routier le 14 décembre 2024 pour la Guignolée du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut
 - 5.5 Dotation – Poste vacant au Service de l'urbanisme
 - 5.6 Refonte du site Internet de la Municipalité
 - 5.7 Renouvellement du contrat pour l'édition et l'impression sans frais du guide des citoyens
 - 5.8 Reddition de compte relativement à la subvention municipale pour les organismes qui reçoivent des dons
 - 5.9 Abolition de la résolution # 7856-05-23 « Rapport semestriel par les conseillers siégeant au CA des organismes »
 - 5.10 Retour au fonds de roulement – Achat d'un tracteur à gazon
 - 5.11 Adoption règlement 489-2024 remplaçant le règlement 489-2022-04 sur la tarification des biens, services et activités
 - 5.12 Nomination de monsieur Robert Dufort au poste de directeur du service de l'urbanisme



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

- 5.13 Modification aux ressources humaines - Directeur général adjoint
- 5.14 Modification aux ressources humaines - Agente aux communications
- 5.15 Ajout de la mairesse comme signataire - Résolutions 7780-03-23 et 7797-04-23
- 5.16 Remplacement du commutateur de transfert de la génératrice de l'Hôtel de ville
- 5.17 Correction résolution 7737-08-21 - Rémunération personnel électoral
- 5.18 Soumission pour émission de billets et résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 655 600 \$ qui sera réalisé le 20 février 2024
- 5.19 Questions des citoyens envoyées au conseil

- 6.0 Travaux publics et voirie**
 - 6.1 Octroi de prolongation de contrat – Déneigement et déglçage des chemins publics et de certains chemins privés ouverts au public du secteur A pour les saisons hivernales 2024 et 2025
 - 6.2 Octroi de prolongation de contrat – Déneigement et déglçage des chemins publics et de certains chemins privés ouverts au public, secteur B pour les saisons hivernales 2024 et 2025
 - 6.3 Octroi de prolongation de contrat – Lignage des chemins
 - 6.4 Octroi de prolongation de contrat – Lignage des chemins municipaux portion du ministère des Transports
 - 6.5 Octroi de prolongation de contrat – Balayage des chemins

- 7.0 Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 7.1 Demande d'aide financière – Mouvement national des Québécois et Québécoises
 - 7.2 Demande d'aide financière – A R L P H L
 - 7.3 Dépôt de la liste des employés engagés en février pour le camp de jour Magicoparc été 2024
 - 7.4 Création d'une échelle salariale pour les employés du camp de jour Magicoparc

- 8.0 Urbanisme**
 - 8.1 Autorisation à signer un protocole d'entente de collaboration avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides afin d'améliorer les services aux personnes vivant avec un trouble d'accumulation et d'encombrement
 - 8.2 Entente concernant le 17 chemin des Bosquets
 - 8.3 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement 1004-13-2024 modifiant le règlement 1004 sur les permis et certificats
 - 8.4 Dépôt du procès-verbal du comité règlementation du 2 février 2024

- 9.0 Sécurité publique et incendie**
 - 9.1 Autorisation d'achat de quatre (4) tenues intégrales

- 10.0 Environnement**
 - 10.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement du 22 janvier dernier
 - 10.2 Comité Consultatif en Environnement (CCE) - Demande d'ajout d'un mandat
 - 10.3 Octroi du contrat au CRE Laurentides pour un agent de liaison à l'été 2024
 - 10.4 Adoption de la politique de subvention pour produits d'hygiène menstruelle durables
 - 10.5 Octroi du contrat d'ingénierie - Étude de sécurité du barrage X0005034 (Lac Suzanne)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

- 10.6 Octroi du contrat d'ingénierie - Étude de sécurité du barrage X0005033 (Lac Colette)
- 10.7 Octroi du contrat d'ingénierie - Étude de sécurité du barrage X0005020 (Lac Johanne)
- 10.8 Financement temporaire - Règlements d'emprunts numéro 600-2023 (barrage Johanne)
- 10.9 Financement temporaire - Règlements d'emprunts numéro 601-2023 (barrage Colette)
- 10.10 Financement temporaire - Règlements d'emprunts numéro 602-2023 (barrage Suzanne)
- 10.11 Financement temporaire - Règlements d'emprunts numéro 603-2023 (barrage Loiselle)
- 10.12 Sélection d'un projet environnemental pour l'année 2024
- 11.0 Divers**
 - 11.1 Révision de l'inventaire des immeubles à caractère patrimonial – appui des municipalités de la MRC des Pays d'en Haut
- 12.0 Correspondance**
- 13.0 Période de questions**
- 14.0 Levée de la séance**

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3 0 Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

4 0 Adoption du procès-verbal

8089-02-24 4 1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'approuver le procès-verbal du 15 janvier 2024.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5 0 FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE

8090-02-24 5 1 Journal des factures payées et à payer

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

D'accepter la liste des factures payées au 31 janvier 2024 pour un montant de 192 704,71 \$, représentant les éléments suivants :

Chèques numéros : 20748 et 20749 à 20752;
Dépôts directs numéros : 1618 à 1622, 1623 à 1625 et 1626 à 1631
Prélèvements bancaires numéros : 2858 à 2860, 2861 à 2864, 2865 et 2866 à 2874.

D'accepter la liste des factures à payer au 31 janvier 2024 pour un montant de 144 757,47 \$, représentant les éléments suivants :

Chèques numéros : 20753 à 20765 et 20766 à 20767;
Dépôts directs numéros : 1632 à 1659 et 1660 à 1668;
Prélèvements bancaires numéros : 2876.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8091-02-24 5.2

Dépôt du rapport des dépenses au 31 janvier 2024

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose au conseil le rapport des dépenses au 31 janvier 2024.

8092-02-24 5.3

Reconduction de la division de la Municipalité en districts électoraux

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs (la Municipalité) procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les 4 ans;

ATTENDU QUE sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.0, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

ATTENDU QUE la Municipalité procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

ATTENDU QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.0 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

ATTENDU QUE la Commission de la représentation électorale transmettra à la Municipalité une copie conforme de la décision qui confirme ou non que la Municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

Que la Municipalité demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la Municipalité en districts électoraux.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8093-02-24

5.4

Demande d'autorisation de barrage routier le 14 décembre 2024 pour la Guignolée du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut

ATTENDU QUE l'organisme le Garde-manger des Pays-d'en-Haut a déposé une demande pour obtenir l'autorisation de tenir un barrage à l'intersection des chemins Fournel et Sainte-Anne-des-Lacs;

ATTENDU QUE cet organisme effectue ce type de barrage pour la Guignolée depuis plus d'une dizaine d'années à Sainte-Anne-des-Lacs.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'autoriser l'organisme Garde-Manger des Pays-d'en-Haut à tenir un barrage routier au coin des chemins Fournel et Sainte-Anne-des-Lacs le samedi 14 décembre 2024 de 9 h à 16 h dans le cadre d'une levée de fonds pour la Guignolée 2024.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8094-02-24

5.5

Dotation – Poste vacant au Service de l'urbanisme

ATTENDU la vacance du poste d'adjoint à l'urbanisme depuis le 21 avril 2023;

ATTENDU QUE les quatre (4) affichages effectués en 2023 n'ont pas permis de combler la vacance du poste en raison du manque de candidature qualifiée.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De demander à la directrice générale d'évaluer la possibilité d'avoir recours à une agence de placement.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8095-02-24

5.6

Refonte du site Internet de la Municipalité

ATTENDU les informations actuellement disponibles en ligne pour nos citoyens (infolettre, avis publics, règlements municipaux, procès-verbaux, demandes de permis, signalements, etc.);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

ATTENDU les plaintes récurrentes de nos citoyens concernant les difficultés à naviguer et à trouver l'information recherchée sur le site Internet de la Municipalité;

ATTENDU la nécessité pour le conseil municipal d'évoluer dans un modèle de conseil sans-papier;

ATTENDU les deux soumissions reçues des firmes Numérique.ca et La Petite Boîte Web.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

De procéder à la refonte du site Internet en octroyant le contrat à la firme Numérique.ca selon le forfait entourage qui inclus le conseil sans-papier pour un tarif annuel d'environ 4 500 \$ taxes incluses.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;

Madame Helen Morrison, conseillère;

Monsieur Louis Dupuis, conseiller;

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire # 02-13400-335.

8096-02-24

5.7

Renouvellement du contrat pour l'édition et l'impression sans frais du guide des citoyens

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite publier et distribuer un guide des citoyens aux nouveaux arrivants;

ATTENDU QUE la Municipalité fournit le contenu rédactionnel, mais souhaite confier à Editions Média Plus Communication (EMPC) la recherche de la publicité nécessaire à son financement ainsi qu'à son édition;

ATTENDU le projet de contrat soumis pour adhésion.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De renouveler le contrat d'édition avec la firme Editions Média Plus Communication (EMPC) pour l'édition et l'impression sans frais du guide des citoyens pour les années 2024, 2026 et 2028.

Que la mairesse soit autorisée à signer le contrat soumis.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;

Madame Helen Morrison, conseillère;

Monsieur Louis Dupuis, conseiller;

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation
8097-02-24

5.8

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

Reddition de compte relativement à la subvention municipale pour les organismes qui reçoivent des dons

ATTENDU QUE la Municipalité utilise des fonds publics pour offrir un soutien financier à certains organismes qui ont déposé une demande officielle d'aide financière;

ATTENDU QU'avec le soutien financier les organismes s'engagent à réaliser certains services dédiés sur le territoire de Sainte-Anne-des-Lacs;

ATTENDU QUE les organismes à but non lucratifs sont administrés par des bénévoles.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

De demander le dépôt d'une reddition de compte financière à tous les organismes qui reçoivent un soutien financier de la Municipalité de 5 000 \$ et plus;

Que cette reddition de compte soit déposée au conseil municipal au plus tard à la séance de février de l'année suivant l'aide financière;

Que tout aide financière subséquente se fasse suivant la réception de la reddition de compte en bon et due forme.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8098-02-24

5.9

Abolition de la résolution # 7856-05-23 « Rapport semestriel par les conseillers siégeant au CA des organismes »

ATTENDU QUE les organismes à but non lucratifs qui évoluent sur le territoire de Sainte-Anne-des-Lacs, ne sont pas des organismes liés à la Municipalité;

ATTENDU QUE les organismes organisent de façon indépendante de la Municipalité leurs activités, levées de fonds et promotions;

ATTENDU QUE ces organismes ne sont pas redevables au conseil municipal ni aux citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs, en lien avec leur gouvernance, la tenue de leurs activités et la gestion de leurs fonds.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'abroger la résolution # 7856-05-23 « Rapport semestriel par les conseillers siégeant au CA des organismes ».

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

CONTRE :

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8099-02-24 5.10

Retour au fonds de roulement – Achat d'un tracteur à gazon

ATTENDU la résolution 7839-05-23 qui autorisait une dépense de 20 000 \$ pour l'achat d'un tracteur à gazon;

ATTENDU QUE la somme de 20 000 \$ avait été financée à même le fonds de roulement;

ATTENDU QUE le coût réel de l'achat du tracteur à gazon aura été de 18 962,84 \$ et que la somme excédentaire de 1 037,16 \$ doit être retournée au fonds de roulement.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De retourner la somme excédentaire au montant 1 037,16 \$ au fonds de roulement.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8100-02-24 5.11

Adoption du règlement 489-2024 remplaçant le règlement 489-2022-04 sur la tarification des biens, services et activités

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 489-2024 sur la tarification des biens, services et activités lors de la séance du 15 janvier 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'adopter le règlement 489-2024 sur la tarification des biens, services et activités.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8101-02-24 5.12

Nomination de monsieur Robert Dufort au poste de directeur du service de l'urbanisme

ATTENDU la vacance à la direction du Service de l'urbanisme;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De nommer monsieur Robert Dufort, directeur du service de l'urbanisme et de lui attribuer l'échelon 5 du Groupe C de la politique relative aux conditions de travail générales des employés de niveau cadre;

De constater que monsieur Dufort est désigné pour l'application de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs; De désigner monsieur Dufort responsable pour l'application du règlement sur la circulation, stationnement, paix et bon ordre (SQ-2023).

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les sommes seront imputées au poste budgétaire # 02-61000-141.

8102-02-24

5.13

Modification aux ressources humaines - Directeur général adjoint

ATTENDU QUE lors de la création du poste de directeur général adjoint (DGA) via la résolution 7723-02-22, la catégorie de poste inhérente aux fonctions du DGA n'avait pas été ajoutée dans la politique relative aux conditions de travail générales des employés de niveau cadre.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De régulariser la situation en ajoutant, dans la catégorie : Groupe B de la politique relative aux conditions de travail générales des employés de niveau cadre, le poste de directeur général adjoint;

D'octroyer à monsieur Sylvain Michaudville, DGA greffe l'échelon 6 du Groupe B de l'échelle des cadres rétroactivement au 1^{er} janvier 2024.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les sommes seront imputées au poste budgétaire # 02-19000-141.

8103-02-24

5.14

Modification aux ressources humaines - Agente aux communications

ATTENDU les besoins grandissant de la Municipalité relativement aux communications notamment quant à la planification de diverses consultations citoyennes et de séances grand public.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

De modifier le statut d'emploi de l'agente aux communications de personne salariée régulière à temps partiel à personne salariée régulière.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les sommes seront imputées au poste budgétaire # 02-19000-141.

8104-02-24 5.15

Ajout de la mairesse comme signataire – Résolutions 7780-03-23 et 7797-04-23

ATTENDU la résolution numéro 7780-03-23 permettant la vente d'une portion du chemin des Criquets (lot 1 921 317) par la Municipalité qui ne nuit pas à l'usage dudit chemin;

ATTENDU la résolution numéro 7797-04-23 permettant de procéder à un acte d'échange entre la Municipalité et madame Noella Laberge concernant les lots 6 561 142 et 2 588 883;

ATTENDU QU'il est nécessaire de confirmer les signataires dans les actes visés par chacune de ces résolutions.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'autoriser madame Catherine Hamé, mairesse et madame Anne-Claire Robert, directrice générale de signer tous les documents pour réaliser la vente visée par la résolution 7780-03-23;

D'autoriser madame Catherine Hamé, mairesse et madame Anne-Claire Robert, directrice générale de signer tous les documents pour réaliser l'échange visée par la résolution 7797-04-23.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8105-02-24 5.16

Remplacement du commutateur de transfert de la génératrice de l'hôtel de ville

ATTENDU QUE le 1 juin 2023 un orage accompagné de foudre a endommagé le système permettant le fonctionnement de la génératrice de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE le coût de remplacement est de 15 459 \$ taxes en sus, plus les frais de raccordement;

ATTENDU les risques d'électrocution lors de mise en marche manuellement de la génératrice;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

ATTENDU QUE l'assureur a accepté de rembourser les frais relativement à cette dépense.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'autoriser la réparation de la génératrice pour lui permettre de démarrer automatiquement lors d'une panne de courant au montant de 15 459 \$ taxes en sus, plus les frais de raccordement.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8106-02-24 5.17

Correction résolution 7337-08-21 - Rémunération du personnel électoral

ATTENDU QUE la résolution numéro 7337-08-21 accorde au personnel électoral une rémunération pour un tarif fixe en plus d'un tarif à l'heure;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser que le tarif à l'heure s'applique uniquement lors du dépouillement des votes.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

Que le taux à l'heure du personnel électoral indiqué à la résolution 7337-08-21 soit applicable uniquement lors de la période du dépouillement des votes.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les sommes seront imputées au poste budgétaire # 02-14000-142.

8107-02-24 5.18

Soumission pour émission de billets et résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 655 600 \$ qui sera réalisé le 20 février 2024

Soumission pour émission de billets

| | | | |
|---------------------|----------------------------------|-------------------------|-----------------|
| Date d'ouverture : | 12 février 2024 | Nombre de soumissions : | 3 |
| Heure d'ouverture : | 10 h | Échéance moyenne : | 4 ans et 8 mois |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec | Date d'émission : | 20 février 2024 |
| Montant : | 655 600 \$ | | |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 février 2024, au montant de 655 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIERE-DU-NORD

| | | |
|------------|-----------|------|
| 23 100 \$ | 4,89000 % | 2025 |
| 24 100 \$ | 4,89000 % | 2026 |
| 25 300 \$ | 4,89000 % | 2027 |
| 26 400 \$ | 4,89000 % | 2028 |
| 556 700 \$ | 4,89000 % | 2029 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,89000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

| | | |
|------------|-----------|------|
| 23 100 \$ | 4,95000 % | 2025 |
| 24 100 \$ | 4,95000 % | 2026 |
| 25 300 \$ | 4,95000 % | 2027 |
| 26 400 \$ | 4,95000 % | 2028 |
| 556 700 \$ | 4,95000 % | 2029 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,95000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|------------|-----------|------|
| 23 100 \$ | 5,10000 % | 2025 |
| 24 100 \$ | 4,95000 % | 2026 |
| 25 300 \$ | 4,75000 % | 2027 |
| 26 400 \$ | 4,70000 % | 2028 |
| 556 700 \$ | 4,65000 % | 2029 |

Prix : 98,59400

Coût réel : 5,00880 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIERE-DU-NORD est la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIERE-DU-NORD pour son emprunt par billets en date du 20 février 2024 au montant de 655 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 335-2013, 338-2013, 518-2021 et 526-2022. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.



No de résolution
ou annotation

8108-02-24

Formules Municipales No 5614-M-DGST Spécial

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 655 600 \$ qui sera réalisé le 20 février 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Sainte Anne des Lacs souhaite emprunter par billets pour un montant total de 655 600 \$ qui sera réalisé le 20 février 2024, réparti comme suit :

| Projets | Règlements d'emprunts | Pour un montant de |
|--|-----------------------|--------------------|
| Chemin Ancolies | 335-2013 | 115 500 \$ |
| Chemin Condors | 338-2013 | 17 300 \$ |
| Chemins Cailles et Cocotiers | 518-2021 | 159 518 \$ |
| Ponceaux chemins Aulnes, Aiglons et Flores | 526-2022 | 363 282 \$ |

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 335 2013, 518 2021 et 526 2022, la Municipalité de la paroisse de Sainte Anne des Lacs souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Nord est la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 20 février 2024;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement soit le 20 février et le 20 août de chaque année;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

3. Les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|-------------|-------------------|--------------------------|
| 2025 | 23 100 \$ | |
| 2026 | 24 100 \$ | |
| 2027 | 25 300 \$ | |
| 2028 | 26 400 \$ | |
| 2029 | 27 800 \$ | (à payer en 2029) |
| 2029 | 528 900 \$ | (à renouveler) |

Que le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 335 2013, 518 2021 et 526 2022, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans, à compter du 20 février 2024, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8109-02-24 5.19

Questions des citoyens envoyées au conseil

ATTENDU QUE toutes les questions qui sont envoyées par les citoyens à l'attention du Conseil municipal;

ATTENDU QUE toutes les correspondances envoyées à l'attention du conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

Que soit transmise à tous les conseillers, sur le SharePoint, avec l'ensemble des autres documents qui sont envoyés pour la préparation des séances du conseil.

UN AMENDEMENT EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

ATTENDU QUE certains citoyens utilisent la boîte courriel « questions@sadl.qc.ca », pour adresser des questions ou commentaires à l'attention du conseil municipal qu'ils soient d'intérêt public ou non;

ATTENDU le souhait des conseillers municipaux de pouvoir prendre connaissance de la correspondance leur étant adressé et d'en planifier la réponse aux citoyens dans une action concertée, avant la séance publique de séance de conseil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

Que toutes questions ou commentaires adressés au conseil municipal, avant le jour de la séance du conseil municipal midi, soit déposées dans la section correspondance du SharePoint des élus.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

LES CONSEILLERS VOTENT SUR LA RÉOLUTION TELLE QU'AMENDÉE

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

8110-02-24

6.1

Octroi de prolongation de contrat – Déneigement et déglçage des chemins publics et de certains chemins privés ouverts au public du secteur A pour les saisons hivernales 2024 et 2025

ATTENDU QUE le contrat de déneigement et déglçage des chemins publics et de certains chemins privés ouverts au public, secteur A pour les saisons hivernales 2021 à 2023 de la firme Pavage Jérastien comprenait une option pour la saison hivernale 2024/2025 au coût de 471 870 \$ ainsi qu'une option pour la saison hivernale 2025/2026 au coût de 479 232 \$;

ATTENDU QUE selon le marché actuel, la Municipalité a avantage avec ces options plutôt que de retourner en appel d'offres.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'opter et de confirmer la prolongation du contrat de déneigement et déglçage des chemins publics et de certains chemins privés ouverts au public, secteur A pour les saisons hivernales 2024/2025 et 2025/2026 à la firme Pavage Jérastien selon les termes et conditions convenus au contrat initial.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire # 02-33000-443.



No de résolution
ou annotation

8111-02-24 6.2

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

Octroi de prolongation de contrat – Déneigement et déglçage des chemins publics et de certains chemins privés ouverts au public, secteur B pour les saisons hivernales 2024 et 2025

ATTENDU QUE le contrat de déneigement et déglçage des chemins publics et de certains chemins privés ouverts au public, secteur B pour les saisons hivernales 2021 à 2023 de la firme Pavage Jérastien comprenait une option pour la saison hivernale 2024/2025 au coût de 397 778 \$ ainsi qu'une option pour la saison hivernale 2025/2026 au coût de 398 020 \$;

ATTENDU QUE selon le marché actuel, la Municipalité a avantage à aller de l'avant avec ces options plutôt que de retourner en appel d'offres.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'opter et de confirmer la prolongation du contrat de déneigement et déglçage des chemins publics et de certains chemins privés ouverts au public, secteur B pour les saisons hivernales 2024/2025 et 2025/2026 à la firme Pavage Jérastien selon les termes et conditions convenus au contrat initial.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire # 02-33000-443.

8112-02-24 6.3

Octroi de prolongation de contrat – Lignage des chemins municipaux

ATTENDU QUE le contrat de lignage de certains chemins municipaux pour les années 2021, 2022 et 2023 de la firme Lignes Fit Inc. comprenait, dans la soumission de base, une option pour la saison 2024 au coût de 16 590,40 \$ ainsi qu'une option pour la saison 2025 au coût de 17 982,20 \$;

ATTENDU QUE l'administration municipale désire se prévaloir de ces deux années d'option.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'opter et de confirmer la prolongation du contrat de lignage de certains chemins municipaux pour les années 2024 et 2025 à la firme Lignes Fit Inc. selon les termes et conditions convenus au contrat initial.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire # 02-35500-521.



No de résolution
ou annotation
8113-02-24

64

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

Octroi de prolongation de contrat – Lignage des chemins municipaux portion du ministère des Transports

ATTENDU QUE le contrat de lignage de certains chemins municipaux pour les années 2021, 2022 et 2023 de la firme Lignes Fit Inc. comprenait, dans la soumission pour la portion du chemin Sainte-Anne-des-Lacs appartenant au ministère des Transports, une option pour la saison 2024 au coût de 8 167 \$ ainsi qu'une option pour la saison 2025 au coût de 8 167 \$;

ATTENDU QUE l'administration municipale désire se prévaloir de ces deux années d'option.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'opter et de confirmer la prolongation du contrat de lignage pour la portion du chemin Sainte-Anne-des-Lacs appartenant au ministère des Transports, pour les années 2024 et 2025 à la firme Lignes Fit Inc. selon les termes et conditions convenus au contrat initial.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire # 02-35500-521.

8114-02-24

65

Octroi de prolongation de contrat – Balayage des chemins municipaux

ATTENDU QUE le contrat de balayage des chemins municipaux pour les années 2021, 2022, 2023 de la firme Entretiens J.R. Villeneuve inc. comprenait une option pour la saison 2024 au coût de 73 469,03 \$ et une option pour la saison 2025 au coût de 73 894,43 \$;

ATTENDU QUE l'administration municipale désire se prévaloir de ces deux années d'option.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'opter et de confirmer la prolongation du contrat de balayage des chemins municipaux pour les années 2024 et 2025 à la firme Entretiens J.R. Villeneuve inc. selon les termes et conditions convenus au contrat initial.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire # 02-32000-459.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs**

Séance ordinaire du 12 février 2024

No de résolution
ou annotation

- 7.0 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 8115-02-24 7.1 Demande d'aide financière – Mouvement national des Québécois et Québécoises**
- ATTENDU QUE** la population de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, la volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec.
- IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE**
- D'autoriser la directrice générale de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs à déposer une demande d'aide financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation des festivités de la Fête nationale du Québec 2024.
- POUR :**
- Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
 - Madame Helen Morrison, conseillère;
 - Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
 - Monsieur Sylvain Harvey, conseiller
- RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 8116-02-24 7.2 Demande d'aide financière – A R L P H L**
- ATTENDU QUE** le service d'accompagnement sera nécessaire cet été au camp de jour Magicoparc;
- ATTENDU QUE** le « Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées » vise à soutenir le milieu dans sa prise en charge des activités de loisir et de sport destinées aux personnes en situation de handicap et, par le fait même, favorise l'enrichissement et l'amélioration continue de l'offre de services en la matière.
- IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER**
- D'autoriser la directrice générale à déposer une demande d'aide financière au « Programme d'assistance au loisir des personnes handicapées ».
- POUR :**
- Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
 - Madame Helen Morrison, conseillère;
 - Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
 - Monsieur Sylvain Harvey, conseiller
- RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 8117-02-24 7.3 Dépôt de la liste des employés engagés en février pour le camp de jour Magicoparc été 2024**
- Helen Morrison, conseillère dépose la liste des employés engagés en février pour le camp de jour Magicoparc été 2024.



No de résolution
ou annotation
8118-02-24

7.4

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

Création d'une échelle salariale pour les employés du camp de jour Magicoparc

ATTENDU la difficulté répétitive de recruter des employés saisonniers pour le camp de jour;

ATTENDU les offres d'emplois concurrentielles d'une multitude de camps de jour publics et privés à proximité de Sainte-Anne-des-Lacs;

ATTENDU la nécessité d'encadrer la progression salariale des employés qui reviennent d'année en année et qui nous permettent de créer un effet d'engouement pour le camp de jour Magicoparc.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'adopter l'échelle salariale pour les employés du camp de jour Magicoparc;

De procéder à la révision de celle-ci, chaque année, sur recommandation du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire lors de l'adoption du budget.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0

URBANISME

8119-02-24

8.1

Autorisation à signer un protocole d'entente de collaboration avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides afin d'améliorer les services aux personnes vivant avec un trouble d'accumulation et d'encombrement

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs souhaite travailler à l'amélioration des conditions de vie et de l'habitat sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit, en vertu et conformément notamment à l'article 145.41 de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ, ch. A-19.1), régir l'occupation et l'entretien des bâtiments;

ATTENDU les responsabilités de la Municipalité en matière d'urbanisme et de sécurité publique;

ATTENDU QUE des problématiques ponctuelles reliées à la salubrité de logements surviennent sur le territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité ne dispose pas des pouvoirs ou des ressources lui permettant d'offrir certains services aux citoyens aux prises avec ce type de problématique;

ATTENDU QUE les résidents de la Municipalité aux prises avec ce type de problématique peuvent bénéficier d'une meilleure coordination entre les organismes impliqués lors de situations d'insalubrité;

ATTENDU les organismes impliqués dans l'aide et les services aux citoyens aux prises avec des troubles d'insalubrité, soient le Centre Intégré



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

de Santé et Services Sociaux, la Direction de la Santé publique et le service de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE ces organismes offrent des services adaptés aux personnes et sont disposés à convenir d'une Entente de collaboration permettant d'offrir des services aux personnes vivant avec un trouble d'accumulation et d'encombrement;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît l'importance d'offrir une coordination efficace des interventions en situation d'insalubrité de logements;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite prendre toute mesure susceptible d'améliorer la coordination des services offerts aux citoyens;

ATTENDU la possibilité de travailler conjointement, avec les organismes concernés, aux situations et conditions de logement qui peuvent générer des conditions d'insalubrité, par la signature d'un protocole d'entente.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'autoriser la mairesse à signer pour et au nom de la Municipalité, un protocole de collaboration avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides afin d'améliorer les services aux personnes vivant avec un trouble d'accumulation et d'encombrement.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8120-02-24

8.2

Entente concernant le 17 chemin des Bosquets

ATTENDU les travaux requis pour le bâtiment sis au 17 chemin des Bosquets;

ATTENDU les négociations avec le propriétaire ou son représentant;

ATTENDU l'entente intervenue entre les parties.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'accepter les termes de l'entente établie avec le propriétaire du 17 chemin des Bosquets ou son représentant;

D'autoriser madame Catherine Hamé, mairesse et madame Anne-Claire Robert, directrice générale de signer tous les documents pour réaliser la présente entente;

De se réserver toutes les mesures et toutes les dispositions afin de récupérer les sommes déboursées dans la régularisation du dossier.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs**

Séance ordinaire du 12 février 2024

No de résolution
ou annotation

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8121-02-24

8.3

Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement 1004-13-2024 modifiant le règlement 1004 sur les permis et certificats

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller donne l'avis de motion du projet de règlement 1004-13-2024 remplaçant le règlement 1004 sur les permis et certificats afin d'exiger un dépôt remboursable de 1 000 \$ pour garantir la remise d'un certificat de localisation lorsqu'exigé.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER de déposer et d'adopter le premier projet de règlement 1004-13-2024 modifiant le règlement 1004 sur les permis et certificat.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8122-02-24

8.4

Dépôt du procès-verbal du comité réglementation du 2 février 2024

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose le procès-verbal de la séance du Comité sur la réglementation du 2 février dernier.

9.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

8123-02-24

9.1

Autorisation d'achat de quatre (4) tenues intégrales

ATTENDU l'obligation de renouveler les tenues intégrales de nos pompiers à chaque 10 ans;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a renouvelé aucune tenue intégrale durant l'année 2023;

ATTENDU QUE notre Service de sécurité incendie a présentement deux (2) tenues intégrales expirées et deux (2) autres qui arriveront à expiration dans les prochains mois;

ATTENDU la possibilité pour la Municipalité d'obtenir les tenues intégrales aux tarifs de 2023 (une augmentation des tarifs de 6.3 % entrant en vigueur au mois de février 2024).

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

D'autoriser l'achat de quatre (4) tenues intégrales auprès du fournisseur L'Arsenal au coût de 3 095 \$ chacune, taxes en sus;

Que la dépense soit effectuée à même le fonds de roulement sur une période d'amortissement de cinq (5) ans.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs**

Séance ordinaire du 12 février 2024

No de résolution
ou annotation

- 10.0 ENVIRONNEMENT**
- 8124-02-24 10.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du Comité Consultatif en Environnement (CCE) du 22 janvier dernier**
- Helen Morrison, conseillère dépose le procès-verbal de la séance du Comité Consultatif en Environnement du 22 janvier dernier.
- 8125-02-24 10.2 Comité Consultatif en Environnement (CCE) - Demande d'ajout d'un mandat**
- ATTENDU** les articles 5 et 19 du règlement 463-2023 sur le CCE;
- ATTENDU** la révision en cours des dispositions du règlement de zonage encadrant les aménagements forestiers;
- ATTENDU QUE** les aménagements forestiers représentent un sujet touchant à la qualité des milieux naturels de la Municipalité, soit un domaine d'étude possible du CCE au sens de l'article 5 du règlement 462-2023 sur le comité consultatif d'environnement;
- ATTENDU QUE** la majorité des membres présents du CCE, formant quorum, demande au conseil municipal, par résolution au présent procès-verbal, l'octroi d'un mandat de révision et recommandations du projet de règlement modifiant les dispositions encadrant l'aménagement forestier.
- IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER**
- D'accepter l'octroi d'un mandat de révision et de recommandations du projet de règlement modifiant les dispositions encadrant l'aménagement forestier aux membres du Comité consultatif en environnement.
- POUR :**
- Monsieur Sylvain Harvey, conseiller
- CONTRE :**
- Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
- REJETÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 8126-02-24 10.3 Octroi du contrat au CRE Laurentides pour un agent de liaison à l'été 2024**
- ATTENDU QUE** la Municipalité a à cœur la préservation des lacs, rivières, cours d'eau et écosystèmes situés sur son territoire;
- ATTENDU** la demande formulée par l'organisme Agence des bassins versants de Sainte-Anne-des-Lacs (ABVLACS) pour obtenir un soutien de la Municipalité dans ses efforts de préservation des lacs;
- ATTENDU** le soutien technique offert par le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA);
- ATTENDU** la proposition reçue du CRELA en date du 13 octobre 2023.
- IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER**
- D'octroyer un mandat dans le cadre du Programme estival d'accompagnement de protection des lacs pour l'été 2024, d'une somme de 23 345 \$ taxes en sus.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8127-02-24

10.4

Adoption de la politique de subvention pour des produits d'hygiène menstruelle durables

ATTENDU QUE la Municipalité désire encourager les actions visant la réduction de la quantité de matières résiduelles et favoriser l'utilisation de produits écologiques;

ATTENDU QUE la Municipalité désire bonifier son programme de subventions environnementales;

ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir un incitatif aux résidents qui voudraient faire l'achat de produits d'hygiène menstruelle durables et ainsi diminuer leur empreinte environnementale;

ATTENDU QUE les produits sanitaires jetables représentent des millions de tonnes de déchet envoyés dans les sites d'enfouissement;

ATTENDU QUE ces produits nécessitent parfois jusqu'à 500 ans pour se décomposer;

ATTENDU la politique de subvention établissant un cadre de gestion du programme de subvention pour l'achat de produits d'hygiène menstruelle durables.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'adopter la politique de subvention à l'achat de produits d'hygiène menstruelle durables.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8128-02-24

10.5

Octroi du contrat d'ingénierie - Étude de sécurité du barrage X0005034 (Lac Suzanne)

ATTENDU QU'une demande d'appel d'offre a été transmise le 27 novembre 2023 afin d'obtenir une soumission pour une étude de sécurité des barrages requise conformément aux dispositions des articles 16 et 17 de la Loi sur la sécurité des barrages ainsi qu'à celles des articles 50 et 51 du Règlement sur la sécurité des barrages;

ATTENDU la conformité des trois soumissionnaires invités pour le barrage X0005034 (barrage Lac Suzanne);

ATTENDU les résultats lors de l'ouverture des soumissions, à savoir :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

| Nom des soumissionnaires | Offre de prix (avant taxe) |
|-----------------------------|-------------------------------|
| WSP | 74 465 \$ |
| Stantec | 54 985 \$ |
| Parallèle 54 Expert conseil | 48 550 \$ |

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Parallèle 54 Expert Conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'accorder le contrat à Parallèle 54 Expert conseil pour effectuer l'étude de sécurité du barrage X0005034.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8129-02-24 10.6

Octroi du contrat d'ingénierie - Étude de sécurité du barrage X0005033 (Lac Colette)

ATTENDU QU'une demande d'appel d'offre a été transmise le 27 novembre 2023 afin d'obtenir une soumission pour une étude de sécurité des barrages requise conformément aux dispositions des articles 16 et 17 de la Loi sur la sécurité des barrages ainsi qu'à celles des articles 50 et 51 du Règlement sur la sécurité des barrages;

ATTENDU la conformité des trois soumissionnaires invités pour le barrage X0005033 (barrage Lac Colette);

ATTENDU les résultats lors de l'ouverture des soumissions, à savoir :

| Nom des soumissionnaires | Offre de prix (avant taxe) |
|-----------------------------|-------------------------------|
| WSP | 60 765 \$ |
| Stantec | 54 985 \$ |
| Parallèle 54 Expert conseil | 49 650 \$ |

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Parallèle 54 Expert Conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'accorder le contrat à Parallèle 54 Expert conseil pour effectuer l'étude de sécurité du barrage X0005033.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation
8130-02-24

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

10.7

Octroi du contrat d'ingénierie - Étude de sécurité du barrage X0005020 (Lac Johanne)

ATTENDU QU'une demande d'appel d'offre a été transmise le 27 novembre 2023 afin d'obtenir une soumission pour une étude de sécurité des barrages requise conformément aux dispositions des articles 16 et 17 de la Loi sur la sécurité des barrages ainsi qu'à celles des articles 50 et 51 du Règlement sur la sécurité des barrages;

ATTENDU la conformité des trois soumissionnaires invités pour le barrage X0005020 (barrage Lac Johanne);

ATTENDU les résultats lors de l'ouverture des soumissions, à savoir :

| Nom des soumissionnaires | Offre de prix (avant taxe) |
|-----------------------------|-------------------------------|
| WSP | 83 925 \$ |
| Stantec | 54 985 \$ |
| Parallèle 54 Expert conseil | 66 450 \$ |

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Stantec.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'accorder le contrat à Stantec pour effectuer l'étude de sécurité du barrage X0005020.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8131-02-24

10.8

Financement temporaire - Règlements d'emprunts numéro 600-2023 pour le barrage du lac Johanne

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite contracter un emprunt temporaire, égal aux montants autorisés des dépenses, pour le Règlement 600-2023 décrétant une dépense de 72 000 \$ et un emprunt de 72 000 \$ pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage X0005020 (barrage lac Johanne);

ATTENDU QUE le règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le 3 novembre 2023;

ATTENDU QUE lorsque les travaux seront terminés, cet emprunt temporaire sera remboursé par le produit du financement permanent du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'autoriser un emprunt temporaire au montant de 72 000 \$, représentant le montant des dépenses autorisées par le règlement d'emprunt 600-2023, à la Caisse Desjardins Rivière-du-nord succursale de Prévost;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

Que la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et la greffière-trésorière soient autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

Que les montants des emprunts temporaires soient modulés en fonction du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8132-02-24 10.9

Financement temporaire - Règlements d'emprunts numéro 601-2023 pour le barrage du lac Colette

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite contracter un emprunt temporaire, égal aux montants autorisés des dépenses, pour le Règlement 601-2023 décrétant une dépense de 57 000 \$ et un emprunt de 57 000 \$ pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage X0005033 (barrage lac Colette);

ATTENDU QUE le règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le 3 novembre 2023;

ATTENDU QUE lorsque les travaux seront terminés, cet emprunt temporaire sera remboursé par le produit du financement permanent du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'autoriser un emprunt temporaire au montant de 57 000 \$, représentant le montant des dépenses autorisées par le règlement d'emprunt 601-2023, à la Caisse Desjardins Rivière-du-nord succursale de Prévost;

Que la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et la greffière-trésorière soient autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

Que les montants des emprunts temporaires soient modulés en fonction du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation
8133-02-24

10.10

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

Financement temporaire - Règlements d'emprunts numéro 602-2023 pour le barrage du lac Suzanne

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite contracter un emprunt temporaire, égal aux montants autorisés des dépenses, pour le Règlement 602-2023 décrétant une dépense de 67 000 \$ et un emprunt de 67 000 \$ pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage X0005034 (barrage lac Suzanne);

ATTENDU QUE le règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le 3 novembre 2023;

ATTENDU QUE lorsque les travaux seront terminés, cet emprunt temporaire sera remboursé par le produit du financement permanent du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'autoriser un emprunt temporaire au montant de 67 000 \$, représentant le montant des dépenses autorisées par le règlement d'emprunt 602-2023, à la Caisse Desjardins Rivière-du-nord succursale de Prévost;

Que la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et la greffière-trésorière soient autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

Que les montants des emprunts temporaires soient modulés en fonction du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8134-02-24

10.11

Financement temporaire - Règlements d'emprunts numéro 603-2023 pour le barrage du lac Loïselle

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite contracter un emprunt temporaire, égal aux montants autorisés des dépenses, pour le Règlement 603-2023 décrétant une dépense de 68 000 \$ et un emprunt de 68 000 \$ pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage X2181548 (barrage lac Loïselle);

ATTENDU QUE le règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le 3 novembre 2023;

ATTENDU QUE lorsque les travaux seront terminés, cet emprunt temporaire sera remboursé par le produit du financement permanent du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'autoriser un emprunt temporaire au montant de 68 000 \$, représentant le montant des dépenses autorisées par le règlement d'emprunt 603-2023, à la Caisse Desjardins Rivière-du-nord succursale de Prévost;

Que la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et la greffière-trésorière soient autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

Que les montants des emprunts temporaires soient modulés en fonction du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8135-02-24 10.12 **Sélection d'un projet environnemental pour l'année 2024**

ATTENDU la résolution 7995-10-2023 mandatant le CCE pour analyser et prioriser un nouveau projet environnemental pour l'année 2024;

ATTENDU la recommandation déposée par le CCE au conseil municipal via la résolution numéro 8058A-12-2023 lors de la séance du 11 décembre 2023;

ATTENDU l'ajout d'une enveloppe budgétaire de 20 000 \$ au budget 2024 pour développer ce projet environnemental.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De mandater le Service de l'environnement à travailler sur le projet de protection et d'intégration de l'eau souterraine en aménagement du territoire.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.0 **DIVERS**



No de résolution
ou annotation
8136-02-24

11.1

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

Révision de l'inventaire des immeubles à caractère patrimonial – appui des municipalités de la MRC des Pays d'en Haut

ATTENDU QUE depuis, le 1er avril 2021, la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) a introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté d'adopter d'ici le 1er avril 2026 et de mettre à jour périodiquement un inventaire des immeubles qui sont situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale;

ATTENDU QUE durant l'année 2023 la MRC des Pays d'en Haut a entrepris de caractériser les immeubles à valeur patrimoniale dans un processus impliquant des directives mises en place par la MRC qui sont supérieures aux exigences de la Loi;

ATTENDU QUE dans ses directives la MRC a notamment décidé d'inventorier tous les immeubles construits avant 1964, alors que la Loi prévoit d'inventorier les immeubles construits avant 1940 uniquement;

ATTENDU QUE la liste préliminaire déposée par la MRC aux municipalités locales, en 2023, inclue 133 bâtiments à Sainte-Anne-des-Lacs uniquement;

ATTENDU les impacts connus ainsi que les préjudices potentiels pour les propriétaires des bâtiments inventoriés notamment au niveau de l'entretien, de la démolition et de l'assurabilité;

ATTENDU QUE les commentaires des municipalités locales à la suite du travail d'analyse des services d'urbanisme n'ont pas été intégrés dans l'inventaire de la MRC jusqu'à maintenant;

ATTENDU l'octroi de contrat à l'entreprise Le Picbois coop pour la réalisation du projet final de Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial CM 217-08-23, ayant cours actuellement.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De demander à la MRC des Pays d'en Haut de réviser les critères d'inclusion des bâtiments à valeur patrimoniale, afin de respecter la Loi et de réduire l'impact sur les propriétaires citoyens du territoire;

De demander à la MRC de rencontrer à nouveau les municipalités locales afin d'effectuer une révision complète des bâtiments inclus dans l'inventaire des immeubles à caractère patrimonial, pour y inclure les considérations des municipalités locales;

De demander un appui aux municipalités locales de la MRC des Pays d'en Haut dans cette démarche de révision afin d'en faire une action concertée.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 février 2024

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.0 CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉBUT

21 H 03

FIN

22 H 00

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller propose la levée de la séance.

Catherine Hamé
Mairesse

Anne-Claire Robert
Directrice générale,
greffière-trésorière

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.